Logo CFDT

ANALYSE DE L’ORDONNANCE N° 2020-386 DU 1ER AVRIL ADAPTANT LES CONDITIONS D’EXERCICE DES SERVICES DE SANTE AU TRAVAIL (SST)

Cette ordonnance publiée le 1er avril précise les missions que les services de santé au travail doivent exercer et en réoriente certaines dans la période de lutte contre la propagation du Covid 19. Elle doit donner lieu à plusieurs décrets à venir.

covid